

# Sud-inter-cdas

numéro 17 - février 2010

On s'y habitue-  
rait presque !

## Les « petits » soucis du quotidien...



### Asphyxie des CSG à Combourg

Le CDAS de Combourg connaît une forte augmentation des demandes d'APA. Ce sont 756 dossiers qui auront été traités en 2009 pour 2,8 ETP de CSG, au lieu des 560 prévus par le référentiel départemental (200 pour 1 ETP). Certaines auront pris en charge près de 280 dossiers ! Et cette situation ne devrait pas s'arranger compte tenu du vieillissement prévisible de la population sur le Pays de St Malo. En 2006 déjà, 30,7 % de la population avait plus de 60 ans (à Cherrueix, c'est même 30 % à plus de 70 ans, moyenne la plus haute du Département !). Avec un effectif cible de 3,55 ETP de CSG, le nouveau référentiel est déjà dépassé ( $3,55 \times 200 = 710$  dossiers). Depuis plusieurs mois, les CSG, avec le soutien de la responsable de CDAS, alertent le Siège sur la nécessité d'un poste supplémentaire ou au moins, d'un renfort à temps plein... sans résultat. Jusqu'à quand les collègues vont-elles pouvoir tenir ce rythme ?

*Dernière nouvelle... Nous venons d'apprendre qu'un renfort CSG de 0,85 % était accordé pour 3 mois à partir du 1er février !*

### Panne d'essence « TOTAL »

La disparition des stations essence « TOTAL » hors Rennes pose problème pour le ravitaillement des véhicules de service. Exemple, pour le CDAS de St Aubin d'Aubigné où il n'y a plus de station « TOTAL » sur la commune. Celle de Liffré n'existant plus, les travailleurs sociaux doivent se déplacer dans un rayon de 15 à 20 kms pour faire le plein d'essence. Perte de temps, kilomètres supplémentaires, fatigue,... dans un contexte d'économie et de développement durable, il devient nécessaire

et urgent que le Conseil général passe convention avec d'autres fournisseurs.

### « Pétage » de plombs à Maurepas

L'annexe du CDAS de Maurepas est décidément source de bien des problèmes. Après le déménagement et les difficultés liées à la réorganisation du service, puis celles des liaisons téléphoniques internes vers le CDAS (toujours pas réglées), voici que le réseau électrique ne supporte pas l'hiver. Depuis le 16 décembre en effet, des coupures intempestives et répétées affectent l'annexe. Bien que l'Agence du Pays de Rennes ait été immédiatement informée aucune solution sérieuse n'a été trouvée. Depuis le lundi 4 janvier, la coupure est totale et permanente. La société de maintenance ne parvenant pas à résoudre le problème, les agents sans poste de travail et en surnombre dans les bureaux du CDAS, décident le vendredi 8 janvier de prévenir le syndicat SUD. Celui-ci saisit immédiatement Mme HUON, présidente du CHS. Sans réponse de sa part et sans succès de l'intervention de « la dernière chance » prévue le 12 matin, le syndicat SUD provoque une CHS extraordinaire sur place le 12 après-midi. Au cours de laquelle, nous prenons directement contact avec le service central de la direction des bâtiments pour avoir des informations précises sur les motifs de la panne et les délais de réparation. Celui-ci nous apprend qu'il n'est pas au courant du problème électrique de l'annexe de Maurepas !!! En heure d'information intersyndicale le 14 janvier, les collègues à bout, mandatent les syndicats SUD et CFDT pour une demande de rencontre en urgence avec Mme QUINAULT, directrice du PARS. A cette rencontre fixée le 19 janvier, les choses semblent en-

fin être prises en main par la DRH et la directrice des bâtiments... Avant une réparation définitive qui pourrait prendre plusieurs... semaines ? mois ?, il est promis la mise en place dans les jours qui suivent, d'un système de délestage garantissant une alimentation électrique permettant un fonctionnement normal (chauffage de l'ensemble des bureaux, matériel informatique et reprographie), mais uniquement si les températures restent positives. En cas de froid plus intense, ce système devrait permettre de couper l'alimentation électrique de pièces prédéterminées, avant que ne disjoncte l'ensemble du circuit électrique. Des PC portables de la DSI seraient alors mis à disposition des collègues contraints de quitter leur bureaux...

*Dernières nouvelles... Contrairement à ce qui avait été annoncé, le système de délestage ne permet pas l'alimentation minimum de toutes les pièces de l'annexe. Un bureau de 3 collègues, la salle des commissions et la cafétéria ne sont pas accessibles, il n'y a pas d'éclairage dans le couloir, le fax n'est pas utilisable, les PC portables de la DSI ne sont plus disponibles...*

*Les 3 collègues et leurs postes informatiques ont été installés, sans téléphone, dans la salle réservée aux visites médiatisés de l'ASE ! En dehors des problèmes de « confort » des agents, déjà problématiques, le CDAS doit aujourd'hui fonctionner sans salle de commissions, ni salle de visites médiatisées ! La galère continue...*

Plus de quatre semaines sans poste de travail (bureau, téléphone, ordinateur) pour certains collègues... C'est trop long ! Ce qui semble avoir permis ce défaut de réactivité, c'est l'absence d'un circuit clair de communication entre l'Agence et le Siège. Il n'est pas normal que le service central de la direction des bâtiments soit intervenu dans ce dossier plus de trois semaines après les premières coupures électriques. Il n'est pas normal qu'une responsable de CDAS, à qui il n'est pas demandé d'avoir des com-

pétences en électricité, occupe une partie de son temps à gérer des problèmes techniques au détriment de ses missions auprès de l'équipe.

## Les contractuels remerciés...

Alors que le référentiel départemental est déjà dépassé (comme évoqué plus haut pour les CSG de Combourg), et que pour répondre à la demande légitime de renforts des collègues titulaires, le CG devra recruter, il est intéressant de noter que dans le même temps, celui-ci vient de signifier par mail (!!!) à nombre de collègues contractuels la fin de leur contrat avec bien sûr, paiement des indemnités chômage afférentes ! Chercher les économies chantées par M. TOURENNE, une fois fourni, une fois cigale...

## Déplacement professionnels...

Les déplacements professionnels doivent se faire avec des véhicules de service ! Tel est l'objectif de l'action lancée par SUD à partir de ce mois. Dans cette attente, nous exigeons pour les agents qui utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels :

- L'indemnisation de chaque kilomètre effectué dans le cadre des déplacements professionnels ;
- La prise en charge intégrale de l'éventuel surcoût de l'assurance lié à un usage professionnel ;
- En cas d'accident lors d'un déplacement professionnel, la compensation intégrale du malus attribué et des facilités financières pour les réparations ou le rachat éventuel d'un véhicule ;
- Le droit à l'indemnité repas pour tous les agents en déplacement professionnel.

***Chaque première semaine du mois, n'utilisez pas vos véhicules personnels, prenez les véhicules de service... Et signez la pétition !***

Je souhaite : avoir des renseignements sur Sud  adhérer à Sud

nom :  
prénom :  
CDAS :

# SUD

